



Union
syndicale
Solidaires

Fait à Marck-en-Calais, le 03 Novembre 2020

Télétravail, asa confinement ou journée de carence ?

Suite à la parution de la note de service les différents services du SDIS ont donc pu avoir des éclaircissements sur leur situation professionnelle dans la période d'urgence sanitaire actuelle.

Force est de constater que le SDIS n'est apparemment pas sous le couvert de la fonction publique car cette note ressemble plus à un accord d'entreprise UNILATERAL plutôt qu'à un respect des consignes issues de notre ministère de tutelle ...

- Télétravail adapté à la mode SDIS 62,
- Personnels en régime cyclique déclarés cas contact et restant présent à la garde,

La seule consigne nationale respectée est l'application de la journée de carence en cas de test positif au COVID...

Une belle prise en compte de l'exemplarité dont font preuve les personnels en allant au contact des cas covid aux risques de le ramener chez eux.

Nous demandons d'urgence l'exemption de la journée de carence (position en ASA par exemple...), la mise en place d'un réel télétravail et la mise en place d'un CHS extraordinaire.

Le Bureau SudSdis62